



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RENCONTRE REGIONALE – EVALUATION DE LA QUALITE DES ESSMS
DU 20 JUIN 2023**

Direction de l'Autonomie

Enjeux / Méthode de la programmation / Articulation avec d'autres dispositifs

LES ENJEUX DE LA REFORME

Des enjeux autour de l'usager, du professionnel et de l'ESSMS

Permettre à l'usager d'être acteur de son parcours

Le pouvoir d'agir de la personne et le principe de sa participation active, dans le cadre de la démarche inclusive

Son autodétermination : *« l'ensemble des habiletés et des attitudes, chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes »* Mickaël WEHMEYER

Une notion qui renvoie : aux droits des personnes, à la qualité de vie, à l'évolution des pratiques professionnelles, à l'expression des besoins (voire décisions) => autant de notions abordées dans l'exercice d'évaluation

Dans un contexte d'évolution du Conseil de la Vie Sociale (décret du 25 avril 2022) : le CVS à compter du 1^{er} janvier 2023 a une composition et des missions élargies, en particulier dans le cadre de l'évaluation de la qualité de l'ESMS

Des enjeux autour de l'usager, du professionnel et de l'ESSMS

Renforcer la dynamique qualité dans les ESSMS

Dans un cadre plus global d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques

Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et les professionnels

La réflexion éthique des professionnels

Des pratiques professionnelles interrogées (et non remises en cause) centrée sur la personne

Un outil de management interne et d'amélioration des pratiques dans le cadre des **Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)**

Guide méthodologique de la HAS – Novembre 2020 :

[Microsoft Word - Guide méthodo DIQASM vdef.docx \(has-sante.fr\)](#)

<=> Faire évoluer les pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement

LA METHODE DE LA PROGRAMMATION DES EVALUATIONS

Le cadre juridique

Décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 et le décret modificatif du 26 avril 2022 – l'article D312-204 CASF

Une programmation pluriannuelle

Des résultats de l'évaluation pris en compte pour le renouvellement de l'autorisation, au plus tard 2 ans avant ce renouvellement

Une programmation en lien avec les calendriers d'évaluations prévus dans les CPOM

S'agissant des OG n'ayant pas conclu de CPOM : un calage des calendriers entre l'année d'évaluation et l'année du diagnostic et des négociations du CPOM constituant ainsi le 1^{er} critère de la programmation

LA METHODE DE LA PROGRAMMATION DES EVALUATIONS

La Programmation

Arrêtés publiés au Recueil des Actes Administratifs :

9 arrêtés de programmation des évaluations des ESMS relevant de la compétence partagée ARS / CD-CEA

1 arrêté régional de programmation des évaluations des ESMS relevant de la compétence exclusive ARS
696 ESMS PA (dont 530 EHPAD) et plus de 650 ESMS PH programmés entre 2023 et 2027, soit en moyenne 139 par an sur PA et 130 par an sur PH

Les ESMS autorisés en 2008 et 2009 (période dérogatoire) ont fait l'objet d'un courrier spécifique les informant de la nécessité de procéder à leur évaluation au 1er semestre 2023 ; ils ne figurent pas dans la programmation tel que prévu par la réforme.

Pour en savoir + : [L'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux | ESSMS | Agence régionale de santé Grand Est \(sante.fr\)](#)

LA METHODE DE LA PROGRAMMATION DES EVALUATIONS

La délivrance conditionnée d'une dérogation à la programmation

Une possible dérogation compte tenu de problématiques particulières rencontrées par l'OG/l'ESMS

Des critères définis par l'ARS GE afin d'envisager une dérogation de façon harmonisée

Les 5 critères :

- Indisponibilité des organismes autorisés à réaliser les évaluations (109 pour toute la France au 12 juin 2023)
- Contrainte de temps par rapport à une échéance très courte, ce critère cible en particulier les évaluations des ESMS dont l'autorisation a été délivrée en 2008 ou 2009. A ce titre, la CNSA demande aux ARS de faire preuve d'une certaine souplesse
- Dimension RH à prendre en compte. A titre illustratif, une direction par intérim qui ne peut pas s'entourer d'une équipe de cadres
- Calage des évaluations des ESMS d'un seul et même gestionnaire
- En cas d'inspection sur site, notamment dans le cadre du plan de contrôle et d'inspection des EHPAD ou période de certification pour la qualité des soins d'un ES gestionnaire d'ESMS

LA METHODE DE LA PROGRAMMATION DES EVALUATIONS

Le moratoire attendu pour les SSIAD/SPASAD/SAAD dans le cadre de la réforme du Service Autonomie à Domicile

Demande de la part de fédérations d'un moratoire pour les services à domicile concernés par la transmission de leur évaluation en 2023 et particulièrement pour les services devant rendre leur évaluation avant le 30 juin

Un décret annoncé fin Juin devrait prévoir :

- L'annulation de l'obligation de transmission des évaluations avant le 30 juin 2023 pour les services autorisés en 2008 et 2009
- Le gel des évaluations des services d'ici 2025

Les prochains travaux de l'ARS :

Actualisation de la programmation en 2024 au regard des dérogations accordées et du décret précité

Modalités de suivi des évaluations

Modalités d'exploitation des évaluations

L'ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

Focus sur la contractualisation

Les raisons de l'articulation entre l'évaluation de la qualité et la contractualisation :

- La réforme des évaluations s'inscrit dans un système plus global de démarche continue de la qualité
- Elle est un outil à son service au même titre que d'autres outils tels le CPOM
- Une articulation qui en devient donc évidente car tous deux complémentaires

La traduction de cette articulation entre évaluation et contractualisation :

- Dans le cadre de la programmation : l'année de l'évaluation correspond, autant que possible, à l'année du diagnostic et de négociations et à l'année du bilan du CPOM pour ceux qui ont déjà conclu un CPOM
- Une articulation entre les résultats de l'évaluation et la fixation d'objectifs dans le cadre du CPOM

Des objectifs du CPOM liés à la qualité dont la mise en œuvre alimentera l'évaluation - Deux outils complémentaires, au service du projet d'établissement et donnant du sens

L'ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

D'autres articulations à enclencher

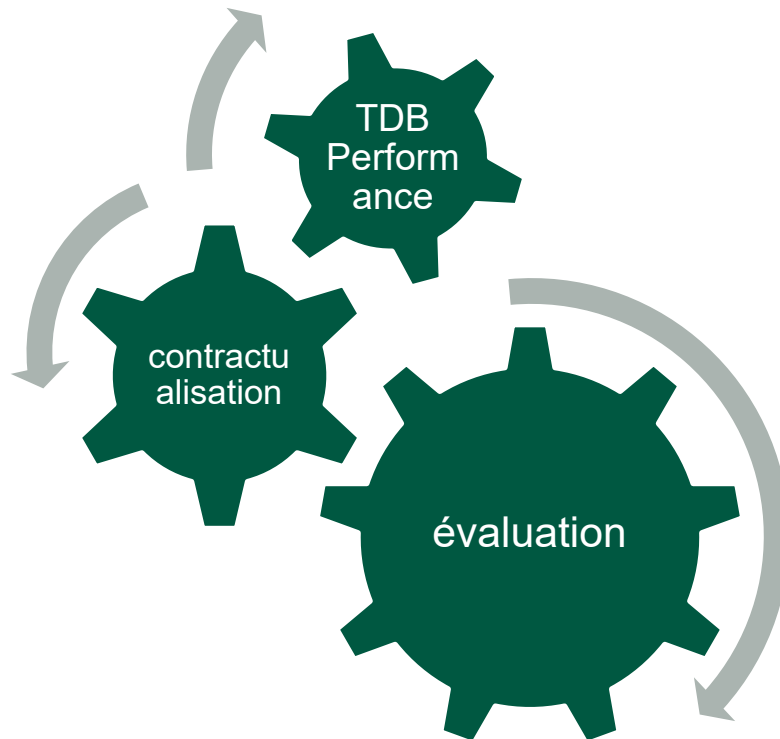
Une articulation également avec le tableau de bord de la Performance dont une des thématiques traite de la démarche d'évaluation

Un sujet abordé sous 2 angles :

- Le pilotage de la démarche qualité
- La formalisation et suivi de la démarche qualité

L'ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

En synthèse





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI DE VOTRE ATTENTION

VOS QUESTIONS



Direction de l'Autonomie